

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement du secteur du Vallot et de la Cavée Roquet, Arnières-sur-Iton (27180)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Grand Evreux Agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Guy LEFRAND, Président du Grand Evreux Agglomération

RCS / SIRET 1242170015731000072

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°33 : ZAC, PA, lotissement situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale pendant l'opération. N°6 : Infrastructures routières. d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Création d'une ZAC en vue de réaliser des travaux, constructions et aménagements réalisés en trois phases sur un terrain d'assiette d'une superficie de 6,8 ha et dont la SHON créée sera inférieure à 40 000 m ² . La surface commercialisable totale sera d'environ 44 340 m ² . Requalification de la rue Charles Péguy en voie de circulation pour les transports en commun. Création d'une nouvelle voie principale de transit et de plusieurs voies secondaires et tertiaires internes à la zone.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Opération d'intérêt communautaire à vocation d'habitat sur une surface approximative de 68 000 m² (surface commercialisable de l'ordre de 44 340 m²). Réalisation de 104 logements, dont 25% de logements sociaux (moyenne de 15 log/ha) répartie en logements individuels, résidences séniors et logements intermédiaires.

3 phases d'aménagement prévues :

- Phase 1 : viabilisation du site en vue de la réalisation de 42 logements pour 14 500 m² de surface commercialisable ;
- Phase 2 : viabilisation du site en vue de la réalisation de 31 logements pour 11 850 m² de surface commercialisable ;
- Phase 3 : viabilisation du site en vue de la réalisation de 31 logements pour 17 990 m² de surface commercialisable.

Requalification de la rue Charles Péguy en voie de circulation dédiée aux modes doux : desserte en transport en commun, circulation piétonne et cyclable.
Création d'une nouvelle voie de transit à l'Ouest du site permettant le désenclavement du site ainsi que de plusieurs voies secondaires et tertiaires internes à la zone.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du secteur du Vallot et de la Cavée Roquet permettra de :

- Conforter et développer une diversité d'offre de logements répondant aux besoins de la commune et du Grand Evreux Agglomération ;
- Développer une opération de qualité tenant compte des caractéristiques paysagères du site ;
- Assurer l'accroche de l'opération au centre-bourg.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux d'aménagement seront réalisés en 3 phases.

L'aménagement de la zone permettra la viabilisation du site et comportera des travaux de :

- terrassements généraux nécessaires à la réalisation de la voirie (chaussées, trottoirs);
- création de noues paysagères et de bassins de rétention afin de gérer le ruissellement des eaux pluviales sur le site ;
- desserte du site en Assainissement - eaux usées collectif, puis raccordement de celui-ci sur le réseau public existant et limitrophe à la zone ;
- création d'un maillage Adduction - eau potable au sein de la ZAC, puis raccordement de celui-ci sur le réseau public existant limitrophe à la ZAC ;
- mise en place et desserte du site par les réseaux d'éclairage public, télécom et électricité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Concernant les eaux pluviales, elles seront collectées et évacuées dans le sous-sol au sein même du périmètre de la ZAC.

Plusieurs voies de circulation internes à la zone permettront de desservir le site. La rue Charles Péguy sera requalifiée en voie de circulation dédiée aux modes doux et aux transports en commun. Une nouvelle voie de transit sera créée à l'Ouest du site afin de désenclaver le quartier.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Zone d'Aménagement Concerté au titre du Code de l'Urbanisme

Compte tenu des surfaces, le projet d'aménagement devrait être soumis à déclaration Loi sur l'eau au titre du Code de l'Environnement (à confirmer par l'autorité compétente)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier de création de ZAC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale de l'opération de l'ordre de :	68 000 m ²
Dont une surface commercialisable de l'ordre de :	44 340 m ²
Dont des surfaces imperméabilisées de l'ordre de :	14 740 m ²
- Chaussées :	
voies principales : 7 m de large	4 900 m ²
voies secondaires : 6 m de large	4 296 m ²
voies tertiaires : 4 m de large	1 660 m ²
- Trottoirs (1,5 m de large) :	2 214 m ²
- Placettes :	1 670 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Charles Peguy,
Rue Léon Marchand
27180 Amières-sur-Iton

Coordonnées géographiques¹ Long. 48° 59' 36" N Lat. 1° 05' 58" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 48° 59' 39" N Lat. 1° 05' 49" E

Point d'arrivée : Long. 48° 59' 36" N Lat. 1° 06' 07" E

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols sont actuellement affectés à un usage agricole.

Les terrains concernés sont situés en zone d'urbanisation future non équipée (zone NA) au Plan d'Occupation des Sols communal. De plus, le Plan Local d'Urbanisme communal a été arrêté et sera exécutoire dans un futur proche. La zone est ainsi classée en 1 AU correspondant à une zone non équipée ayant vocation à être urbanisée à court ou moyen terme.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sol approuvé le 5 mai 1983 ; mis à jour le 6 mars 2000 et modifié le 8 septembre 2000.

Plan Local d'Urbanisme faisant l'objet d'une évaluation environnementale, arrêté depuis le 20 avril 2016 (en cours d'approbation).

SCoT en vigueur exécutoire depuis le 11 août 2004.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Arnières-sur-Iton est concernée par un plan d'exposition au bruit en zone D de faible gêne, localisé sur une faible partie du territoire. Le projet d'aménagement se situe approximativement à 3,5 km à vol d'oiseau de cette zone de protection.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une commune couverte par un plan de prévention des risques inondation approuvé depuis le 7 juillet 2000.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 850 mètres à vol d'oiseau de la Vallée de l'Iton. Ce site est compris dans le périmètre du site Natura 2000 d'importance communautaire n°FR2300128 de la Vallée de l'Eure, présent pour partie sur la commune d'Amières-sur-Iton.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrassement en déblais pour création des structures de voiries.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet s'installant en lieu et place d'espaces cultivés.
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité d'une ZNIEFF de type 2, en limite du projet, de ZNIEFF de type 1 (approximativement à 750 mètres et 850 mètres à vol d'oiseau) et d'une zone Natura 2000 d'importance communautaire (Vallée de l'Eure) à 850 mètres à vol d'oiseau environ.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Urbanisation d'environ 6,8 hectares d'espaces cultivés.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Desserte de la zone en éclairage public.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales provenant des espaces communs (voiries,...) ainsi que le débit de fuite des parcelles individuelles seront collectées dans des noues paysagères et des bassins de rétention d'eau. Elles seront par la suite infiltrées dans le sous-sol au sein même du périmètre de la ZAC.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Suppression de 6,8 hectares de terres agricoles. Création de 104 logements.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est estimé que le projet n'est pas susceptible de porter atteinte de manière significative à l'environnement et que la réalisation d'une étude d'impact n'apparaît pas pertinente car :

- le projet se situe en lieu et place de cultures conventionnelles ;
- le secteur est identifié urbanisable à court ou moyen terme dans le document d'urbanisme communal ;
- le projet s'inscrit dans une démarche d'extension urbaine mesurée, en continuité du bourg communal et de l'urbanisation existante ;
- le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection environnementale (ZNIEFF, site classé, zone NATURA 2000...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à EVREUX

le, 19 SEP. 2016

Signature

